

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Energiepolitik, Innere Sicherheit
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Volksinitiative
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Bernhard, Laurent
Bieri, Niklaus
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas
Mach, André

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Bieri, Niklaus; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Mach, André 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Energiepolitik, Innere Sicherheit, Volksinitiative, 1993 – 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Alternativenergien	8

Abkürzungsverzeichnis

AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
SAK	Schweizerische Ausgleichskasse

AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États
USS	Union syndicale suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
CSC	Caisse suisse de compensation

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 18.09.1993
ANDRÉ MACH

Un comité d'initiative réunissant près de 180 personnalités de divers horizons politiques, dont 32 parlementaires nationaux de tous les principaux partis, a **lancé deux initiatives populaires visant à compléter le programme Energie 2000**; la première de celles-ci, intitulée «Energie et environnement», a pour but de stabiliser, puis réduire la consommation d'énergie non-renouvelable. Pour y parvenir, le texte prévoit d'introduire une taxe d'incitation sur la consommation de tous les agents énergétiques non-renouvelables et sur les installations hydro-électriques d'une puissance supérieure à un mégawatt. L'initiative prévoit de redistribuer intégralement les recettes de la taxe aux personnes physiques et aux entreprises. Il est également prévu d'édicter des réglementations spéciales en faveur des entreprises fortement consommatrices d'énergie.¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.08.1995
LIONEL EPERON

Lancées en 1993 par un comité d'initiative réunissant près de 180 personnalités de divers horizons politiques (parmi lesquelles figurent une trentaine de parlementaires nationaux), **les initiatives populaires intitulées «Energie et environnement» et «Pour l'introduction d'un centime solaire»**, qui visent à compléter le programme Energie 2000, ont toutes deux abouti avec respectivement 109'829 et 114'824 signatures valables. La première prévoit l'introduction d'une taxe incitative sur la consommation de tous les agents énergétiques non-renouvelables ainsi que sur les installations hydro-électriques d'une puissance supérieure à un mégawatt. Conformément au principe de neutralité budgétaire, l'ensemble des recettes ainsi dégagées serait redistribué aux particuliers et aux entreprises peu consommateurs d'énergie. Prévoyant de prélever une redevance d'un dixième, puis progressivement d'un demi centime en l'espace de cinq ans sur chaque kilowattheure d'énergie non-renouvelable consommé, la seconde initiative vise, pour sa part, à promouvoir la construction d'installations solaires en y affectant la moitié au moins des recettes ainsi dégagées. Aux dires des initiants, entre CHF 100 et 500 millions par année pourraient être obtenus par ce biais.²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.04.1997
LIONEL EPERON

En mars, **le Conseil fédéral a transmis aux Chambres son message relatif aux initiatives populaires «Energie et environnement» et «Pour l'introduction d'un centime solaire»**. Dans son appréciation de ces deux textes, le gouvernement a reconnu que ceux-ci contribueraient très largement à une utilisation rationnelle de l'énergie et à un emploi accru d'agents renouvelables, atténuant par là-même les problèmes d'atteinte à l'environnement ainsi que les risques de pénurie d'énergie. Le gouvernement a néanmoins émis de sérieuses réserves concernant la rigidité des objectifs et des délais impartis ainsi que l'affectation contraignante des subventions. Mais c'est surtout l'examen de l'impact potentiel des deux initiatives sur le système économique helvétique qui a conduit le gouvernement à en **préconiser le rejet, sans contre-projet**: De l'avis du Conseil fédéral, les mesures avancées par les initiants provoqueraient en effet des coûts d'adaptation non négligeables pour certaines branches économiques et risqueraient – en l'absence d'une harmonisation internationale en la matière – de diminuer un peu plus l'attrait de la Suisse en tant que lieu d'implantation d'industries. Par ailleurs, le gouvernement a estimé que les redevances et subventions d'incitation proposées par les deux initiatives contreviendraient à l'objectif de politique financière adopté en 1996 aux termes duquel il convient de s'abstenir de prélever de nouveaux impôts, à l'exception de ceux destinés au financement des grands projets ferroviaires et de l'AVS/AI.

Malgré le rejet de ces initiatives, le Conseil fédéral a cependant déclaré vouloir améliorer les rendements de toutes les énergies et promouvoir l'utilisation rationnelle des énergies renouvelables. A cette fin, il a recommandé aux Chambres d'adopter les lois sur l'énergie et sur la réduction des émissions de CO₂ – véritable contre-projet indirect à l'initiative «Energie et environnement» – ainsi que d'approuver l'extension du programme Energie 2000 qui surviendra au tournant du siècle.³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 13.05.1998
LAURE DUPRAZ

En mai, le Conseil fédéral a transmis aux Chambres son message relatif à l'initiative populaire des Verts «Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail!», déposée en 1996. Il a approuvé l'idée d'imposer davantage l'énergie à moyen et à long terme, mais a estimé l'initiative inacceptable du point de vue de la politique budgétaire. Le gouvernement a jugé inopportun d'abaisser l'âge de la retraite en taxant l'énergie, car cela entraînerait une augmentation des coûts des assurances sociales, ce qui aggraverait leurs problèmes de financement. Néanmoins, il a estimé que les effets économiques d'une taxe sur l'énergie introduite progressivement seraient supportables pour l'économie. A long terme, il a même supposé que l'initiative populaire aurait une influence positive sur la croissance économique et sur l'emploi. Toutefois, le constat global restant négatif, **le Conseil fédéral a proposé de rejeter l'initiative populaire sans contre-projet.** ⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 02.11.1999
LAURE DUPRAZ

Le comité de l'initiative «solaire» a décidé de maintenir son initiative, jugeant le contre-projet du parlement insuffisant. Le comité de l'initiative «énergie et environnement» a demandé au Conseil fédéral de lui accorder un délai de réflexion supplémentaire pour décider de l'éventualité d'un retrait. Les initiants ont souhaité réétudier la situation au début 2000, aux vues des nouvelles connaissances dans le domaine.

Ici vous trouverez l'article sur la votation. ⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 19.04.2000
PHILIPPE BERCLAZ

En mars 1995, les Verts avaient déposé deux initiatives populaires; la première "Pour l'introduction d'un centime solaire" (initiative solaire) et la seconde "Energie et environnement". Le parlement avait décidé en 1999 de leur répondre avec deux contre-projets. Alors que l'initiative solaire avait été maintenue, les protagonistes de la seconde initiative s'étaient donnés le premier trimestre 2000 comme délai de réflexion. La décision de **retirer leur initiative populaire « Energie et environnement »** a été annoncée en mars. Les raisons étaient qu'ils se satisfaisaient du contre-projet direct proposé par les Chambres et qu'ils espéraient favoriser l'autre initiative qu'ils avaient également lancé. ⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 02.12.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Lancée en 1994 par les Verts, l'**initiative "Pour garantir l'AVS, taxer l'énergie et non le travail"** visait à diminuer la consommation énergétique et à transférer la fiscalité du travail vers l'énergie afin de diminuer les charges sociales. Elle jetait à nouveau, suite au rejet des taxes énergétiques en septembre de l'année précédente, les bases d'une refonte écologique du système fiscal. L'initiative avait été déposée en "tandem" avec celle "Pour une retraite à la carte dès 62 ans". Celles-ci constituaient une réaction au relèvement de la retraite des femmes à 64 ans. Prévue à ses débuts pour financer l'âge de la retraite, la priorité de l'initiative "Pour garantir l'AVS, taxer l'énergie et non le travail" devenait caduque compte tenu du refus populaire à l'initiative "Pour une retraite à la carte dès 62 ans". Toutefois, grâce à la liberté que laissait le libellé de l'article constitutionnel – assurer le financement partiel ou total des assurances sociales –, les Verts ont précisé que les produits de la taxe pouvaient servir d'autres affectations comme par exemple la réduction des primes de l'assurance maladie. En cas d'acceptation, le texte sollicitait le parlement pour qu'il précise à quelles assurances sociales le produit de la taxe devait être destiné. La taxation porterait sur les énergies fossiles (pétrole, carburants, gaz, charbon, uranium), mais aussi sur l'énergie produite par les centrales hydrauliques dont la capacité dépasse un mégawatt. L'initiative ne fixait pas le montant de la taxe, mais précisait qu'il devait augmenter progressivement et de manière prévisible, afin que les entreprises puissent s'y adapter. Le seul parti gouvernemental à soutenir cette initiative a été le Parti socialiste.

A cette nouvelle proposition de taxation, les opposants à l'initiative, à savoir les trois partis gouvernementaux, faisaient remarquer que le souverain suisse avait, 14 mois auparavant, rejeté la taxe d'incitation, l'initiative solaire et son contre-projet. Selon eux, si le principe de réforme restait valable, l'initiative aurait dû être retirée. Ceci d'autant plus qu'à leurs yeux, elle était contradictoire : si la taxe remplit un de ses deux objectifs – réduire la consommation d'énergie en la renchérissant – son produit diminuera et par conséquent, pour qu'elle puisse continuer à financer les assurances sociales (qui tendent à croître), il faudra constamment augmenter son taux. Le Conseil fédéral et le parlement partageaient l'objectif de forger une fiscalité verte pour remplacer le régime qui arriverait à échéance en 2006, mais pas dans les termes de

l'initiative qu'ils considéraient comme vidée de son sens suite à l'échec le 26 novembre 2000 de l'initiative "Pour une retraite à la carte". C'est par 119 voix contre 65 au National et par 36 voix sans opposition aux Etats que le parlement recommandait le rejet. Toujours au sujet de la question de la réforme fiscale écologique, le Conseil fédéral a promis de rendre un rapport pour fin 2003, dans lequel la question d'une éventuelle introduction de la taxe sur le CO2 serait évoquée.

Le refus très net à 77,1% confirmait le vote de septembre 2000 et l'opposition des votants à toute nouveauté sur le plan de la politique énergétique. L'analyse Vox de la votation, menée sur une base d'enquêtes représentatives, a relevé que les marqueurs sociaux (l'âge, la position sociale ainsi que le revenu familial) n'ont eu aucune influence. A l'identique, aucune différence régionale n'a pu être constatée : ni entre la Suisse alémanique et romande, ni entre les régions de montagne et de plaine. L'analyse montrait aussi que de nombreux votants avaient une mauvaise connaissance du sujet (rapport à l'AVS). La perception s'est dès lors rétrécie à la seule problématique des aspects financiers et des charges fiscales, entraînant par voie de conséquence une réaction de défense contre de nouveaux impôts et un renchérissement de l'énergie.

Votation du 2 décembre 2001

Participation : 37,8%
Oui: 397'747(22,9%) / 0 canton
Non: 1'342'001(77,1%) / 20 6/2 cantons

- Oui: PS, Verts, PEP; CSC, USS.
- Non: PDC, PRD, UDC, PL, PdT, PdL, DS, UDF, Lega; Economiesuisse, USAM.⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 18.05.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Les deux mois précédant la votation ont été marqués par une vive lutte entre partisans et opposants aux initiatives anti-nucléaires. Le texte de l'initiative **« Sortir du nucléaire » exigeait la mise hors service des centrales** de Mühleberg (BE) et de Beznau 1 et 2 (AG) deux ans après l'acceptation de l'initiative, celles de Gösgen (SO) et Leibstadt (AG) en 2008 et 2014. L'exportation de matériel pour retraitement serait bannie, sauf pour les contrats internationaux en cours. L'initiative voulait fixer des conditions au recours à des énergies non nucléaires, limiter le recours aux énergies fossiles, encourager les droits de codécision des collectivités lors du stockage de déchets et imposer le partage des frais d'exploitation et de désaffectation des centrales. L'initiative **« Moratoire-plus » réduisait la durée de vie d'une centrale à 40 ans**. Toute prolongation de dix ans serait soumise au référendum facultatif. Elle aurait suspendu pendant dix ans toute nouvelle installation de production nucléaire et aucune augmentation de puissance ne serait tolérée. Un régime d'exemption serait accordé aux réacteurs servant à la médecine.

Les **initiateurs** considéraient que le danger et les problèmes liés à l'énergie nucléaire n'étaient plus tolérables. Ils mettaient également l'accent sur les mesures d'économie réalisables et les **possibilités de remplacer le nucléaire** par les énergies renouvelables. Le PS, les Verts, le PEV et les DS, ainsi que l'USS ont apporté leur soutien aux deux initiatives antinucléaires.

Le Conseil fédéral a opposé un contre-projet indirect aux initiatives. Si Moritz Leuenberger rejetait l'initiative « Sortir du nucléaire », il éprouvait de la sympathie envers « Moratoire-plus ». Toutefois, le ministre a émis des doutes quant à la possibilité de trouver un consensus au parlement et dans le peuple. Il a également dénoncé les coûts engendrés par les alternatives proposées. Dans les rangs des opposants aux initiatives se trouvaient le PRD, l'UDC, le PDC et le PL, ainsi qu'Economiesuisse. L'association faïtière a alloué un important budget pour la campagne publicitaire (entre 12 et 15 millions de francs). **Les pro-nucléaires combattaient indistinctement les deux initiatives**. Avec l'acceptation des initiatives, ils craignaient une menace sur l'approvisionnement électrique et une situation périlleuse du point de vue financier et économique. En effet, comme les énergies renouvelables ne seraient pas en mesure de remplacer la production nucléaire, seul un recours aux énergies fossiles permettrait d'y pallier. Une telle situation engendrerait une dépendance vis-à-vis des pays producteurs de gaz et de pétrole.

Votation du 18 mai 2003:

Initiative populaire fédérale "Sortir du nucléaire"

Participation : 50%

Oui: 783 586 (33,7%) / canton 1/2

Non: 1 540 566 (66,3%) / cantons 20 5/2

– Oui: PS, PE, PEV, PCS, PST, DS; USS.

– Non: PRD, PDC (1*), UDC, PL, UDF, PSL; UCAPS, USAM, Economiesuisse, USP, CSC.

* Recommandations différentes des partis cantonaux

Initiative populaire fédérale "Moratoire-plus"

Participation : 50%

Oui: 955 624 (41,6%) / canton 2/2

Non: 1 341 673 (58,4%) / canton 20 4/2

– Oui: PS, PE, PEV, PCS, PST, DS; USS, CSC.

– Non: PRD, PDC (7*), UDC (1*), PL (1*), UDF, PSL; UCAPS, USAM, Economiesuisse, USP.

* Recommandations différentes des partis cantonaux

En votation, **les initiatives** « Sortir du nucléaire » et « Moratoire-plus » **ont été rejetées** respectivement par 66,3% et 58,4%. Bâle-Ville a été le canton le plus anti-nucléaire en acceptant les deux initiatives. Bâle-Campagne a été le seul autre canton à faire de même avec « Moratoire-plus ». Argovie s'est montré le plus favorable à l'énergie nucléaire. Par ce vote, le moratoire décidé en 1990 était brisé; la loi sur l'énergie nucléaire devenait effective. Les usines nucléaires pouvaient ainsi continuer à produire du courant aussi longtemps que la sécurité était garantie. Victorieux, les pro-nucléaires redressaient ainsi la tête. L'impact qu'avait eu Tchernobyl en 1986 sur le vote de 1990 était un lointain souvenir. Le vote anti-nucléaire était en recul partout.

D'après l'analyse Vox, la ligne de conflit politique gauche-droite séparait les opposants et les partisans des deux initiatives. **Contrairement** à ce qui s'était passé **en 1990, les initiants n'ont plus réussi à mobiliser des voix au-delà du cercle rose-vert**. Outre les variables politiques, les caractéristiques sociales ont joué un rôle dans le choix du vote. Les femmes ont eu une position plus critique que les hommes envers l'énergie nucléaire. La tranche d'âge de 40-49 ans s'est distinguée par une plus large acceptation des deux initiatives. A la différence de 1990, aucun groupe, à part lui, n'a dégagé de majorité en leur faveur. Selon l'analyse Vox, les personnes qui avaient 40 à 49 ans étaient ceux de la même génération qui avaient exprimé leur rejet vis-à-vis du vote nucléaire en 1990. Les générations suivantes ont semblé à nouveau moins critiques à l'égard de l'énergie nucléaire. En revanche, l'adhésion à l'énergie nucléaire augmentait à nouveau avec l'âge. L'analyse des motifs du choix a montré que les avis des partisans et des opposants aux initiatives ont différé avant tout sur la question de la sécurité de l'énergie nucléaire. Les premiers avaient des craintes, alors que les seconds la considéraient comme sûre et nécessaire. Ils n'étaient non plus pas d'accord sur la question des conséquences économiques d'une sortie nucléaire; les adversaires craignaient particulièrement une augmentation du prix du courant électrique. L'analyse des arguments a révélé que la majorité des sondés, et même une majorité des opposants à l'initiative s'est prononcée contre la construction de nouvelles centrales nucléaires et a donc approuvé ce qui constituait en fait l'exigence principale de Moratoire-plus. Le fait que celle-ci n'ait cependant pas obtenu de majorité pourrait être en rapport avec la **méconnaissance notable de l'objet chez les opposants à l'initiative**, qui pour près d'un tiers d'entre eux, n'ont pu indiquer aucun motif pour leur choix de vote.⁸

Au printemps de l'année sous revue, le PS a lancé une **initiative populaire fédérale baptisée « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. Celle-ci vise à introduire dans la Constitution fédérale l'objectif selon lequel les énergies vertes couvrent la moitié des besoins énergétiques de la Suisse en 2030. Les initiants le jugent réalisable à condition de conjuguer l'assainissement énergétique des bâtiments, le passage à la voiture électrique et le développement des énergies renouvelables. Les investissements nécessaires sont censés garantir la création de 100'000 nouveaux emplois dans le pays. Soutenue par les Verts, l'USS et Travail.Suisse, l'initiative a été jugée irréaliste par les entreprises électriques.⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 19.05.2010
NICOLAS FREYMOND

Un comité de citoyens a lancé une **initiative populaire fédérale « Pour une allocation universelle financée par des taxes incitatives sur l'énergie »**. Ce texte vise à réformer totalement le mode de financement de la sécurité sociale à travers l'institution d'une allocation universelle financée non par les cotisations obligatoires aux assurances sociales et aux caisses de pension, mais par des taxes incitatives sur les énergies non renouvelables. Ces taxes consisteraient en des rentes du droit de superficie, des taxes sur l'utilisation du sol et des taxes sur l'utilisation des eaux.¹⁰

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 26.04.2011
LAURENT BERNHARD

Les Verts ont lancé fin avril une **initiative populaire intitulée « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (sortir du nucléaire) »**. L'initiative prévoit une sortie du nucléaire par étapes. Le texte demande que la centrale de Beznau I soit arrêtée un an après l'acceptation de l'initiative et les autres centrales (Mühleberg, Beznau II, Gösgen et Leibstadt) 45 ans après leur mise en service. Selon ce calendrier, Leibstadt serait le dernier site nucléaire en activité et devrait fermer ses portes au plus tard en 2029.¹¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 08.06.2011
LAURENT BERNHARD

Les Vert'libéraux ont lancé en juin la première initiative populaire de l'histoire du parti. La proposition qui s'intitule **« Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie »** vise à introduire une réforme fiscale écologique.¹²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 07.09.2011
LAURENT BERNHARD

En septembre de l'année sous revue, le PS a déposé son **initiative populaire fédérale baptisée « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. 104'788 signatures ont été validées par la Chancellerie fédérale. L'initiative exige une part de 50% de l'approvisionnement énergétiques par des technologies vertes en Suisse d'ici 2030, contre à peine 20% aujourd'hui.¹³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 21.11.2011
LAURENT BERNHARD

En novembre, le Chancellerie fédérale a annoncé que l'initiative populaire **« Pour une allocation universelle financée par des taxes incitatives sur l'énergie »**, lancée par un comité de citoyens l'année précédente, n'avait pas abouti.¹⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 15.06.2012
LAURENT BERNHARD

Le Conseil fédéral a rejeté l'**initiative populaire baptisée « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. Le texte du parti socialiste demande que la moitié de l'approvisionnement en énergie provienne de sources renouvelables en Suisse d'ici 2030. Alors que le Conseil fédéral s'est déclaré favorable à une telle proportion dans son message adressé au parlement en juin, il a jugé trop ambitieux le délai proposé par l'initiative.¹⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.08.2012
LAURENT BERNHARD

En août, une initiative populaire baptisée **« Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (initiative efficacité énergétique) »** a été lancée par un comité au sein duquel figurent des hommes et femmes politiques de gauche et de droite, des entrepreneurs ainsi que des représentants d'organisations environnementales. Le texte exige que la consommation d'électricité ne dépasse pas la barre des 58,6 milliards de kilowattheures en 2035, ce qui correspondrait au niveau de consommation observé en 2011.¹⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.12.2012
LAURENT BERNHARD

L'initiative populaire des Vert'libéraux **« Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie »**, a récolté de justesse 108'018 signatures authentifiées à la Chancellerie en décembre de l'année sous revue.¹⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 23.10.2013
LAURENT BERNHARD

L'initiative populaire baptisée « **Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (initiative efficacité énergétique)** » a officiellement abouti en juin de l'année sous revue. La Chancellerie fédérale a avalisé 109'200 signatures. Le texte demande que la consommation d'électricité ne dépasse pas la barre des 58,6 milliards de kilowattheures en 2035, ce qui correspond au niveau de consommation enregistré en 2011. En octobre, le Conseil fédéral a annoncé qu'il rejetait l'initiative. Même si le gouvernement partage les préoccupations des initiateurs, il préfère s'en tenir à la Stratégie énergétique 2050 qui prévoit des objectifs globaux et des mesures concrètes au niveau des lois et ordonnances. Le Conseil fédéral publiera son message à l'attention du parlement au cours de l'année prochaine.¹⁸

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 20.11.2013
LAURENT BERNHARD

Le Conseil fédéral a annoncé en novembre qu'il rejetait l'initiative populaire des vert'libéraux « **Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie** ». Dans son message, le gouvernement approuve l'idée directrice du texte, à savoir la mise en place d'un système d'incitation ayant pour but d'atteindre les objectifs de politique climatique et énergétique. En revanche, le gouvernement s'oppose à la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée et à la fixation du montant de la taxe de l'énergie en fonction des recettes issues de la TVA. Par conséquent, le Conseil fédéral a recommandé au parlement de refuser l'initiative sans émettre de contre-projet.¹⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 26.02.2014
NIKLAUS BIERI

Im Februar 2014 richtete der Bundesrat seine Botschaft zur Volksinitiative «Für eine sichere und wirtschaftliche Stromversorgung (**Stromeffizienz-Initiative**)» an das Parlament. Die Initiative war 2013 eingereicht worden. Der Bundesrat empfahl die Initiative zur Ablehnung, da sie einseitig nur auf die effiziente Nutzung der Elektrizität setze und zu anderen Energieträgern nichts sage. Die Energiestrategie 2050 des Bundesrates sei diesbezüglich viel umfassender und nehme zudem die Grundanliegen der Initiative auf. Das Parlament nahm das Geschäft im Jahr 2014 nicht mehr auf.²⁰

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.06.2014
NIKLAUS BIERI

Am 17. Juni 2014 beriet der Ständerat als Erstrat über die bundesrätliche Botschaft zur **Volksinitiative «Energie- statt Mehrwertsteuer»**. Eine Minderheit Recordon (gp, VD) beantragte die Rückweisung an die Kommission mit dem Auftrag, einen indirekten Gegenvorschlag zu prüfen, welcher eine Lenkungsabgabe auf nichterneuerbarer Energie vorsieht, deren Ertrag aber zurückverteilt wird. Die Kritik am Minderheitsantrag bezog sich vor allem darauf, dass ihm ein ganz anderes Konzept zugrunde liege als der Initiative und er deshalb nichts mit der Initiative zu tun habe. Der Minderheitsantrag wurde von der kleinen Kammer mit 29 zu 12 Stimmen bei einer Enthaltung verworfen. In der Debatte wurde der Volksinitiative wiederholt vorgeworfen, sie wage mit der Abschaffung der Mehrwertsteuer ein finanzpolitisches Abenteuer, sie sei unsozial und wirtschaftsfeindlich. Ein Antrag Diener (glp, ZH), welcher die Initiative zur Annahme empfahl, blieb chancenlos: Mit 34 zu 3 Stimmen bei 5 Enthaltungen folgte die kleine Kammer ihrer Kommission und nahm den Bundesbeschluss an. Am 23. September 2014 nahm der Nationalrat die Debatte auf. Die Kommission empfahl die Ablehnung von Initiative und Gegenvorschlag, eine Minderheit I Bäumle (glp, ZH) wollte die Initiative zur Annahme empfehlen und eine Minderheit II Girod (gp, ZH) schlug einen Gegenvorschlag vor, welcher eine Lenkungsabgabe auf nichterneuerbare Energieträger ebenso wie die Rückverteilung des Ertrags an die Bevölkerung vorsah. Beide Minderheiten fanden keine Mehrheit: Am 25. September 2014 verwarf der Nationalrat den Minderheitsantrag II Girod (gp, ZH) für einen Gegenvorschlag mit 110 zu 79 Stimmen (wobei die Fraktionen von GLP, GP und SP geschlossen für und die Fraktionen von CVP, FDP und SVP dagegen stimmten), sowie den Minderheitsantrag Bäumle (glp, ZH) für die Annahme der Volksinitiative mit 160 zu 27 Stimmen bei einer Enthaltung (Zustimmung nur von den Fraktionen von GLP und GP). In der Schlussabstimmung vom 26. September empfahl der Ständerat die Volksinitiative mit 40 gegen 3 Stimmen bei zwei Enthaltungen zur Ablehnung, der Nationalrat tat dies mit 171 zu 27 Stimmen.²¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 08.03.2015
NIKLAUS BIERI

Die **Volksinitiative «Energie- statt Mehrwertsteuer»** wurde am 8. März 2015 an der Urne deutlich verworfen: Bei einer Stimmbeteiligung von 41.6% lehnten 92% der Stimmenden die Initiative ab. Das Begehren fiel in sämtlichen Ständen durch, am deutlichsten im Kanton Wallis, wo die Zustimmung gerade 3.9% betrug. Auch im Kanton Basel-Stadt, wo die Zustimmung am höchsten war, betrug diese nur 14%. Die geringe Zustimmung zeigte, dass es der GLP und den Grünen, welche als einzige Partei die Initiative der GLP unterstützte, nicht gelungen war, die eigene Wählerschaft zu überzeugen und zu mobilisieren. Noch am Abstimmungssonntag nahmen Exponenten der SVP den Ball auf und werteten das Abstimmungsergebnis als Votum gegen Lenkungsabgaben generell, weshalb auch die Energiestrategie 2050 des Bundes abzulehnen sei. Die meisten Kommentare betonten hingegen, die Stimmenden hätten die Abschaffung der Mehrwertsteuer als zu radikal empfunden.

Abstimmung vom 8. März 2015

Beteiligung: 41.6%
Ja: 175'405 (8%) / Stände: 0
Nein: 2'010'326 (92%) / Stände: 20 6/2

Parolen:

- Ja: GLP, GPS.
- Nein: SVP, SP, FDP, CVP, BDP, EVP.²²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.05.2015
NIKLAUS BIERI

In der Sondersession vom Mai 2015 war der Bundesbeschluss zur **Stromeffizienz-Initiative** im Nationalrat traktandiert. Ein Ordnungsantrag Gasche (bdp, BE) verlangte, vor der inhaltlichen Beratung über die Beschlussfassung zur Initiative über den Minderheitenantrag Müller-Altermatt (cvp, SO) und einen gleichlautenden Antrag Noser (fdp, ZH) abzustimmen. Beide Anträge sahen eine Fristverlängerung zur Behandlung der Initiative vor, damit die Initiative erst diskutiert werden müsse, wenn absehbar sei, was in der Energiestrategie 2050 bezüglich Effizienz enthalten ist. Gasche musste sich von Seiten der FDP und der SVP anhören, er habe seinen Ordnungsantrag allein aus taktischen Gründen gestellt: Man wolle eine Volksabstimmung zur Energiewende noch verhindern, damit das Volk diese nicht schon jetzt versenken könne. Gegen den Vorwurf des taktischen Vorgehens wehrte sich Müller-Altermatt, der darauf pochte, es sei sinnvoll und effizient, eine Koordination der Vorlagen vorzunehmen. Dem Ordnungsantrag Gasche wurde am 5. Mai mit 105 zu 78 Stimmen bei 4 Enthaltungen entsprochen. Am nächsten Tag debattierte der Rat über die Minderheit Müller-Altermatt und den identischen Antrag Noser. Die Diskussion des Vortages wiederholte sich: Vor allem Vertreter der SVP-Fraktion warfen den Antragstellenden vor, strategische Ränkespiele zu treiben. Stimmen aus der Mitte und von Links betonten hingegen, dass es sehr wohl gerechtfertigt und sinnvoll sei, eine Fristverlängerung zu beschliessen, um eine möglicherweise unnötige Volksabstimmung zu vermeiden. Der SVP wurde vorgeworfen, die Energiewende in jedem Ansatz blockieren zu wollen. Schliesslich stimmte der Rat einer Fristverlängerung um ein Jahr mit 103 zu 82 Stimmen (bei 3 Enthaltungen) zu.²³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.09.2015
NIKLAUS BIERI

In der Herbstsession 2015 beriet der Ständerat die **Stromeffizienz-Initiative**. Ständerat Bischofberger (cvp, AI) teilte mit, dass die UREK mit 9 zu 1 Stimmen bei einer Enthaltung eine Fristverlängerung unterstütze. Die Fristverlängerung wurde darauf im Rat diskussionlos gewährt.²⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.03.2016
NIKLAUS BIERI

Im März 2016 debattierte der Nationalrat als Erstrat über den Bundesbeschluss zur **Stromeffizienz-Initiative**. In der Debatte wurde festgehalten, dass die Effizienzziele, die von der Initiative gefordert werden, nicht identisch sind mit den Zielen, welche in der Energiestrategie 2050 genannt werden. Da bezüglich der Effizienzziele in der Energiestrategie 2050 keine Differenzen zwischen National- und Ständerat bestanden, forderten einzelne Redner das Initiativkomitee auf, die Initiative zurückzuziehen. Stimmen aus der SP und von den Grünen hielten die Initiative hingegen für notwendig, da die Energiestrategie 2050 noch nicht ins Trockene gebracht worden sei. Mit 106 zu 71 Stimmen bei 6 Enthaltungen entschied der Nationalrat schliesslich, dem Bundesrat zu folgen und die Initiative zur Ablehnung zu empfehlen – die Minderheit Jans (sp, BS), welche eine Zustimmung zur Initiative forderte, hatte zwar die Ratslinke und -mitte

hinter sich, konnte jedoch bei SVP, FDP und CVP zuwenig Unterstützung gewinnen.²⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 14.09.2016
NIKLAUS BIERI

Als Zweitrat befasste sich der Ständerat in der Herbstsession 2016 mit der **Stromeffizienz-Initiative**. Mit 7 zu 5 Stimmen hatte die UREK den Antrag gestellt, dem Nationalrat zuzustimmen und die Initiative zur Ablehnung zu empfehlen. Für die Kommission begründete Ständerat Bischofberger (cvp, AI) die Ablehnung damit, dass ein konkretes Effizienzziel nicht in die Verfassung, sondern in ein Gesetz oder eine Verordnung gehöre, die Initiative einseitig auf Strom fokussiere und eine Perspektive auf den Gesamtenergieverbrauch vermissen lasse und die im Rahmen der Energiestrategie 2050 aufgenommenen Effizienzziele denjenigen der Initiative entsprächen. Ruedi Noser (fdp, ZH), Präsident des Initiativkomitees, bedankte sich beim Rat für die Fristverlängerung, lobte die breite Zustimmung zu den Effizienzzielen und bat, die Initiative zur Annahme zu empfehlen, da die Energiestrategie 2050 noch nicht durch die Schlussabstimmung gegangen sei. Der Minderheitenantrag Noser auf Annahme der Initiative scheiterte im Plenum jedoch mit 24 zu 16 Stimmen.²⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 30.09.2016
NIKLAUS BIERI

In der Herbstsession 2016 fand die Schlussabstimmung zum Bundesbeschluss zur **Stromeffizienz-Initiative** statt – notabene am selben Sessionstag wie die Schlussabstimmung zum ersten Massnahmenpaket der Energiestrategie 2050. Während die Energiestrategie 2050 angenommen wurde, blieb das Parlament bei der Stromeffizienz-Initiative bei der Empfehlung zur Ablehnung: In der Gewissheit, dass die Effizienzziele in der Energiestrategie von beiden Kammern angenommen worden waren, befand eine Mehrheit in den Räten, die Initiative sei zur Ablehnung zu empfehlen. Im Nationalrat lautete das Abstimmungsergebnis 134 zu 64, im Ständerat 29 zu 15 Stimmen (keine Enthaltung).²⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.10.2016
NIKLAUS BIERI

Am 6. Oktober 2016, eine Woche nach der Annahme der Energiestrategie 2050, aber noch vor der definitiven Bekanntgabe der SVP, das Referendum gegen die Energiestrategie zu ergreifen, zog das Initiativkomitee der **Stromeffizienz-Initiative** sein Begehren zurück.²⁸

Alternativenergien

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.09.1993
ANDRÉ MACH

En septembre, **un comité d'initiative**, composé de 180 personnalités d'horizons très divers et émanant de l'ensemble des partis gouvernementaux, **a annoncé le lancement de deux initiatives populaires visant à compléter le programme Energie 2000**, qui, selon les initiants, est condamné à l'échec sans l'adoption de mesures plus drastiques. L'initiative intitulée «pour l'introduction d'un centime solaire» prévoit de prélever une redevance d'un dixième de centime sur chaque kilowattheure d'énergie non-renouvelable consommé; en cinq ans, cette taxe serait progressivement augmentée jusqu'à 0,5 centime. Au moins la moitié des recettes escomptées devra être consacrée à la promotion de la construction d'installations solaires. Des dispositions spéciales ainsi que des délais d'adaptation pourront être accordés aux entreprises fortes consommatrices d'énergie.²⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.06.2013
LAURENT BERNHARD

Aussitôt, le parti socialiste a décidé de retirer son **initiative populaire « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. Par cette décision, la modification de la loi sur l'énergie a été adoptée, étant donné que celle-ci faisait office de contre-projet indirect à l'initiative. Cette dernière n'avait pas trouvé les faveurs des deux chambres fédérales au cours de l'année sous revue. Lors des votes finaux, le Conseil national l'avait rejetée par 118 voix contre 73 et le Conseil des Etats par 29 voix contre 16. Seuls le camp rose-vert et les vert'libéraux avaient unanimement soutenu l'initiative cleantech.³⁰

1) FF, 1993, III, p. 519 ss.; Presse des 1.2, 22.7 et 18.9.93; BZ, 22.6.93; WoZ, 30.7.93.

2) FF, 1995, III, p. 1161 s.; FF, 1995, III, p. 1163 s.; Presse des 22.3. et 15.8.1995.

3) FF, 1997, II, p. 734 ss.; Presse du 18.3.97.

4) FF, 1998, p. 3637 ss.

5) NZZ, 2.11.99.

6) FF 2000, S. 2409

7) BO CE, 2001, p. 241 ss. et 471; BO CN, 2001, p. 30 ss. et 951; LT, 7.3.01; TG, 10.10 et 20.11.01; QJ, 10.10.01; 24h, 12.10.01; NF,

- 26.11.01; Lib., 27.11.01.; FF, 2002, p. 1156 ss.; Lukas Zürcher et al., Vox, Analyse des votations fédérales du 2 décembre 2001, Zurich 2002.
- 8) 24h, 27.2, 13.4 (budget publicitaire) et 26.4.03; TG, 1.3.03; presse du 18.3, 1.4 (Leuenberger) et 12.4.03; Lib., 2.5.03.; 24h, 27.2.03; presse du 20.3 et 2.5.03; LT, 26.4.03. ; Blaser, Cornelia et al., Vox, Analyse des votations fédérales du 18 mai 2004, Zurich 2003; presse du 19.7.03.; FF, 2003, p. 4668 s.; presse du 19.5.03.
- 9) FF, 2010, p. 1593 ss.; presse du 23.3.10.
- 10) FF, 2010, p. 2903 ss.
- 11) FF, 2011, p. 3727 ss.
- 12) FF, 2011, p. 4303 ss.
- 13) FF, 2011, p. 6935 s.; NZZ et LT, 7.9.11
- 14) FF, 2011, p. 8073
- 15) FF, 2012, p. 6267 ss; NZZ, 16.6.12.
- 16) FF, 2012, p. 7315 ss.; Lib. et NZZ, 29.8.12.
- 17) FF, 2013, p. 571 s.
- 18) FF, 2013, p. 3427 s.; Communiqué de l'OFEN du 23.10.13; NZZ, 24.10.13
- 19) FF, 2013, p. 8089 ss.; NZZ, 21.11.13
- 20) BBl, 2014, S. 2423 ff.
- 21) AB NR, 2014, S. 1677 ff.; AB NR, 2014, S. 1796 ff.; AB NR, 2014, S. 1819.; AB NR, 2014, S. 1867.; AB SR, 2014, S. 247 ff.; AB SR, 2014, S. 983.; LZ, 18.6.14
- 22) BBl, 2015, S. 3475f.; NZZ, SGT, 9.3.15
- 23) AB NR, 2015, S. 679 f.; AB NR, 2015, S. 709 ff.
- 24) AB SR, 2015, S. 902 f.
- 25) AB NR, 2016, S. 497 ff.; AB NR, 2016, S. 515 ff.
- 26) AB SR, 2016, S. 644 ff.
- 27) AB NR, 2016, S. 1836.; AB SR, 2016, S. 874.
- 28) BBl, 2016, S. 7923.
- 29) BZ, 22.6.93; presse du 18.9.93.; FF, 1993, III, p. 519 ss.
- 30) MCF 12.064; BO CN, 2013, p. 194 ss.; BO CE, 2013, p. 389 s.; LT, 13.3.13, NZZ, 13.3. et 22.6.13